



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

DÉTACHEMENT
D'INTERVENTION DE LA
SÉCURITÉ CIVILE
CHEF DE DÉTACHEMENT

Tokyo, le mardi 29 mars 2011

Le colonel VALLETTE
chef du détachement d'intervention de la sécurité civile
à
Monsieur l'ambassadeur de France au Japon,
directeur des opérations de secours

OBJET : expertise bâtementaire et radiologique du lycée Fujimi à Tokyo

Annexes :

- expertise du site du lycée franco-japonais de Fujimi.
- relevés de mesures radiologiques du 28 mars 2011.

A la demande de monsieur l'Ambassadeur, le détachement de la sécurité civile a effectué une expertise du lycée franco-japonais Fujimi à Tokyo, le 28 mars 2011.

Détaillée en première annexe, cette étude, menée par des experts du détachement et du SPRA, porte sur les risques bâtementaires et sur l'état radiologique de l'établissement. Par ailleurs, ce document propose une série de préconisations permettant d'organiser une zone refuge et de prendre des mesures de sauvegarde en cas d'alerte sismique et/ou radiologique.

Au vu des éléments portés à la connaissance des experts, l'établissement ne présente pas de risque caractérisé tant sur le plan bâtementaire que radiologique. Le relevé des mesures radiologiques effectué le jour de l'expertise est présenté en seconde annexe.

Une zone refuge a été définie pour offrir des conditions de sécurité optimum pour quatre cents personnes environ sur plusieurs jours si nécessaire. Des aménagements sont toutefois nécessaires. Ils sont précisés en annexe.

ANNEXE 1

EXPERTISE DU SITE DU LYCEE FRANCO-JAPONAIS DE FUJIMI

1. Expertise bâimentaire

L'étude visuelle et sur plan de la structure bâimentaire du complexe du lycée franco-japonais de FUJIMI – Tokyo (type R-1/R+4) atteste de la qualité de la construction de type « poteaux-poutres ». Celle-ci est aux normes sismiques.

La zone comprenant au sous-sol, le dojo, le « petit restaurant » et les classes B001 et B002, présente un ensemble particulièrement solide compte tenu qu'il n'y a pas d'étage supplémentaire susceptible de s'effondrer en cas de séisme majeur sur Tokyo.

Cet espace (cf. plan ci-après) pourrait accueillir de l'ordre de quatre cents personnes pour une mise en sécurité d'urgence dès les premiers signes de séisme. A plus long terme, cet espace pourrait abriter environ deux cents personnes (sanitaires, alimentation, etc.).

Le réfectoire et la cuisine, bien que disposant d'étages supplémentaires, reste néanmoins une zone fiable pour accueillir 200 personnes de plus.

2. Expertise Radioprotection

Le lycée Fujimi ne présente actuellement aucun risque du point de vue radiologique. Les locaux du lycée franco-japonais sont conformes au bruit de fond ambiant.

En effet, la mesure la plus haute relevée dans l'école est très inférieure à la limite du balisage public au sens du décret « zonage » utilisé en France (référence : circulaire DGT/ASN n°1 du 18 janvier 2008, relative aux délimitations des zones de travail en ambiance radiologique).

Ces mesures ne prennent pas en compte les futurs dépôts possibles dus à l'évolution de la situation nucléaire au Japon. Elles devront être renouvelées régulièrement pour suivre toute évolution potentielle.

Il serait nécessaire de procéder à l'enlèvement des tapis de sol identifiés dans la zone 3 et d'interdire temporairement l'utilisation de l'aire extérieure des jeux des enfants (ambiance légèrement supérieure au bruit de fond).jusqu'à ce que des mesures environnementales aient pu y être réalisées.

En termes de confinement, le bâtiment « réfectoire » serait le plus à même d'être organisé pour accueillir dans la durée les usagers de l'école. Ce bâtiment présente les avantages suivants :

- peu d'ouvertures extérieures à colmater (climatisation, baies et portes) ;
- présence de vivres dans la cuisine ;
- possibilité de créer une zone de repos dissociée ;
- possibilité d'aménager un couloir bâché pour étendre la zone de confinement au bâtiment contenant le dojo.

3. Mesures de sauvegarde communes

Sur la base de 400 enfants et 50 adultes, pendant trois jours, il conviendrait, pour disposer d'un confort minimum et pour pouvoir tenir dans la durée, de :

a. Préparation matérielle

- Prévoir une paire de chaussures à laisser à demeure au sein de l'école par adulte et par enfant en vue des déplacements dans les locaux confinés et un sac de première nécessité (trousse + serviette, médicament si traitement) ;
- Créer un stock de denrées non périssables (boîtes de ration et eau), à regrouper dans les zones de confinement
 - 1350 rations individuelles de 24 heures ;
 - 675 packs d'eau (6 bouteilles d'1,5 litre)
- Stocker des duvets ou couvertures
 - 450 matelas mousse
 - 450 couvertures
 - Préposition de jeux et de films pour faire patienter les plus jeunes
- Créer un stock de bâches et de rouleaux de scotch permettant de confiner le bâtiment
 - 50 bâches
 - 200 rouleaux de scotch
- Préparer un kit d'urgence
 - Pré positionner un stock d'iodure de potassium équivalent à la posologie pour le traitement de 350 enfants et 50 adultes
 - Brassards (pour identifier les personnes ressources)
 - Radio à piles (avec piles de rechange) et inscription des fréquences de la radio locale
 - Rubans adhésifs (larges), ciseaux
 - Linges, chiffons
 - 4 lampes de poche avec piles ou lampe à dynamo
 - Papier, stylo
 - Essuie-tout, gobelets, seaux ou sacs plastiques (si pas accès W-C)
 - Trousse de 1^{ère} urgence
 - Ciseaux
 - Couvertures de survie ou iso-thermiques
 - Mouchoirs en papier
 - Savon de Marseille
 - Garnitures périodiques
 - Éosine disodique aqueuse non colorée – désinfection des plaies, sauf hypersensibilité à l'éosine
 - Compresses individuelles purifiées, pansements adhésifs hypoallergiques, pansements compressifs, • sparadrap
 - Bandes de gaze (10 cm)
 - Filets à pansement, écharpe de 120 cm au carré, épingles de sûreté
 - Sucres enveloppés

- Sacs plastiques et gants jetables

b. Préparation organisationnelle

A l'aide des éléments mentionnés ci-dessus, il convient de réaliser les actions préparatoires suivantes :

- Installer un « SAS d'entrée / sortie » dans le hall d'entrée du lycée ;
- Créer des casiers à chaussures par classe pour chaque élève ;
- Matérialiser au sol les limites entre les zones « sales » et les zones « propres » ;
- Couvrir verticalement l'escalier descendant à la zone de confinement par un système à double pans de manière à limiter les échanges atmosphériques avec l'extérieur. Cette mesure de couverture de l'escalier devra être envisagée au plus tôt. Il faudrait réfléchir à l'inclure dans les prévisions de travaux à réaliser dans l'établissement. En attendant, un système rudimentaire de bâchage serait suffisant ;
- Disposer pour chaque enfant d'un numéro de téléphone fixe et mobile permettant de joindre la famille de ces derniers.

En complément, des fiches de tâches individuelles pourront être réalisées par la direction du lycée pour décliner les différentes responsabilités des subordonnés.

c. Pendant le confinement

- Vie courante
 - Dissocier la zone d'alimentation de la zone de repos et de la zone d'éveil ;
 - Rythmer la vie dans la zone de confinement par l'alternance de séquences pédagogiques, ludiques et de repos ;
 - Jusqu'à la levée de doute radiologique par des équipes spécialisées, les jeux à l'extérieur sont proscrits.
- Liaison avec les autorités locales et/ou l'ambassade
 - Réaliser des points de situation réguliers, au minimum 3 par jour et à heure fixe (7h ; 12h ; 20h) pour des échanges d'information ;
 - Écouter les informations sur la radio locale pré déterminée par les autorités japonaises ;
 - Organiser régulièrement l'information aux familles sur l'état sanitaire et psychologique des enfants ;

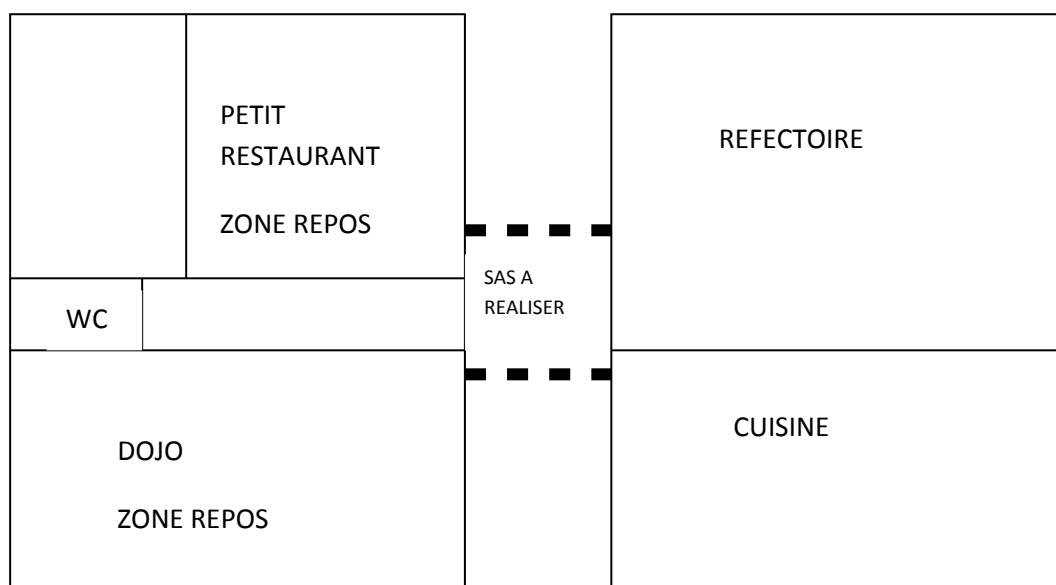
d. Après le confinement

Il convient de réaliser les actions ci-dessous sans précipitation afin de tenir compte de la présence éventuelle de contamination aux abords du bâtiment.

- Vie courante
 - Attendre la levée de doute réalisée par les équipes spécialisées ;
 - Organiser la récupération des enfants par leurs parents ;
- Liaison avec les autorités locales et/ou l'ambassade
 - Informer les autorités sur la levée du dispositif de confinement (zones du lycée entièrement ou partiellement réouvertes, zones à accès restreint)


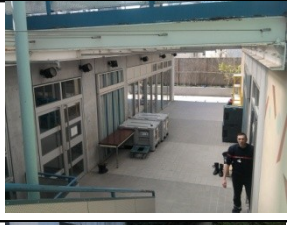




- Contacter les parents pour procéder à la récupération individuelle de chaque enfant.

4. Organisation de la zone refuge



ANNEXE 2
Relevés dosimétriques constatés le 28 mars 2011

Mesures d'ambiance globale à l'extérieur : 94 nanoSv (FH40)

N°	Valeurs relevées	Position de la mesure
1	0,084 µSv/h	 <p>Grand réfectoire</p>
2	0,093 µSv/h	 <p>Escalier extérieur</p>
3	Au niveau des jeux : 0,153 µSv/h Au niveau de la souche centrale : 0,178 µSv/h Au niveau des tapis de sols : 0,164 µSv/h	 <p>Aire de jeu ext.</p>
4	0,1 µSv/h	 <p>Dojo</p>
5	0,135 µSv/h	 <p>Aire de sport</p>
6	0,093 µSv/h	 <p>Hall d'entrée</p>

Les mesures ont été réalisées avec un FH 40 (N°017799) et avec un RADIAGEM (N°1842) et une sonde X (N°178).